

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU — PAYS GRENAUDOIS —

Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour - Grenade sur l'Adour
Larrivière Saint Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur Adour

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 040-244000824-20250407-DEL2025_030_A-BF



DEL2025-030

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS GRENAUDOIS

Séance du 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 7 avril à 19h, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. LAFENÊTRE Jean-Luc, Président.

Membres en exercice	28
Quorum	15
Présents	22
Votants	26
Pour	26
Contre	0
Abstention	0
Date de la convocation : Le 1 ^{er} avril 2025	

Etaient présents à l'ouverture de la séance : BERGES Didier - BRAULT Huguette - BRETHOUS Jean-Pierre - CLAVÉ Thierry - CONSOLO Cyrille - DAUGA Patrick - DELEPAU Jean-François - DISCAZEAUX Maryline - DUCLAVÉ Jean-Michel - FUMERO Christine - HEBRAUD Eliane - LACOUTURE Odile - LAFENÊTRE Jean-Luc - LAFITE Jean-Claude - LALANNE Evelyne - LALANNE Jean-Claude - LARROSE Christophe - LEROY Lucie - OGÉ Philippe - PERRIN Cathy - RAULIN Nicolas - SANSOT Michel

Absents, excusés : BIARNES David - BOUEILH Fabienne - DARGELOS Jean-Emmanuel - METZINGER-THOMAS Françoise - PEDEHONTAA Jean-Philippe - POULIT Valentin

Procurations : BIARNES David à LACOUTURE Odile - BOUEILH Fabienne à BERGES Didier - DARGELOS Jean-Emmanuel à LARROSE Christophe - PEDEHONTAA Jean-Philippe à HEBRAUD Eliane

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES 2025

Monsieur Jean-Michel DUCLAVÉ, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois en charge des finances, présente à l'assemblée délibérante les propositions de budgets principal et annexes qui s'équilibrent comme suit :

Budget Principal de la Communauté de Communes :

Budget 2025	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	11 267 000	11 267 000
Section d'investissement	4 556 000	4 556 000

Budget annexe Z.A. de Guillaumet :

Budget 2025	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 909 957,46	1 909 957,46
Section d'investissement	1 573 529,69	1 573 529,69

Budget annexe Z.A. du Tréma :

Budget 2025	Dépenses	Recettes
--------------------	-----------------	-----------------



Section de fonctionnement	374 721,82	374 721,82
Section d'investissement	211 678,00	211 678,00

Budget annexe du SPA Office de Tourisme :

Budget 2025	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	212 300,00	212 300,00
Section d'investissement	75 850,00	75 850,00

Budget annexe Régie Assainissement :

Budget 2025	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 233 251.50	1 233 251.50
Section d'investissement	1 504 237.46	1 504 237.46

Budget annexe Régie Eau :

Budget 2025	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 056 069.57	2 056 069.57
Section d'investissement	472 148.05	472 148.05

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 et suivants

VU l'instruction budgétaire M57

VU la présentation du Budget Primitif 2025

VU le Budget Primitif 2025, principal et annexes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : Vote le budget primitif principal et annexes pour l'année 2025 comme ci-dessus.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche s'y rapportant

Article 3 : Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département, étant précisé que ce recours peut s'opérer par le biais d'un envoi courrier, d'un dépôt sur place ou du Télérecours – www.telerecours.fr

Le secrétaire de séance
Jean-Claude LALANNE

Fait et délibéré les Jour, Mois et An que dessus
Le 10 avril 2025
Le Président de la Communauté de Communes
Jean-Luc LAFENÊTRE